

**LE C.P.A. REPENTIGNY
ANNONCE LA TENUE DE
INVITATION REPENTIGNY
12-13 NOVEMBRE 2005**

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions suivantes :

- | | |
|-----------------|----------------------|
| 1) LANAUDIÈRE | 6) LAVAL |
| 2) BOURASSA | 7) MAURICIE |
| 3) CONCORDIA | 8) RICHELIEU-YAMASKA |
| 4) LAC ST-LOUIS | 9) RIVE-SUD |
| 5) LAURENTIDES | |

Président(e) comité organisateur : Marthe Beaudoin

Président(e) de la compétition : Evelyne Tremblay # Téléphone : 514-705-1523

Courriel : etremblay@cparepentigny.com

Représentant technique : Claudette Demers

Contrôleur en chef : Dolorès Nantel

Contrôleur d'ordinateur : Mario Girard & Pauline Dumont

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : IR-05-027

NOM DU CLUB HÔTE : **C.P.A REPENTIGNY**

ADRESSE : **80 BOULEVARD BRIEN, REPENTIGNY**

COURRIEL : etremblay@cparepentigny.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

ARENA DE REPENTIGNY
80 BOULEVARD BRIEN
REPENTIGNY

GLACE 2

ARENA DE REPENTIGNY
80 BOULEVARD BRIEN
REPENTIGNY

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

Glace 1 85 PIEDS X 190 PIEDS

Glace 2 85 PIEDS X 190 PIEDS

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 9 OCTOBRE 2005** à l'adresse suivante :

**COMPÉTITION INVITATION REPENTIGNY
A/S EVELYNE TREMBLAY
27, BOULEVARD LEVESQUE
REPENTIGNY, J6A 3T7**

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1^{er} juillet 2005** pour les patineurs de catégorie compétition. Aucune limite d'âge pour les catégories officielles de patinage STAR.

8.0 Frais d'inscriptions

40.00 \$ par événement

30.00 \$ chaque événement supplémentaire

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **COMPÉTITION INVITATION REPENTIGNY** et datés **au plus tard le 9 OCTOBRE 2005**.

Aucun chèque postdaté après le 9 OCTOBRE 2005 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de **15.00 \$** seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) cassettes ou CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) cassettes ou CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacune des cassettes ou CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 Frais d'admission :

ADMISSION GRATUITE

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Non applicable

15.0 Horaire de la compétition

Peut-être disponible sur Internet à l'adresse : WWW.CPAREPENTIGNY.COM

16.0 Formation des groupes

- **Les groupes de patineurs des catégories compétition** : selon les règlements de Patinage Canada
- **Les groupes de patineurs des catégories «STAR», «Pré-Aspirant», «Aspirant», «Aspirant – Axel et plus » et «Patinage plus»** : si le nombre de participants permet plus d'un groupe, la répartition se fera par âge et ce, pour toutes les compétitions invitations.

17.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : **VARIABLE \$**

18.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

19.0 Hébergement

HÔTELS

20.0 Nombre de juges

Quel était le nombre de juge lors de la tenue de la votre compétition l'année précédente : 25

Annexe 1 – Catégorie patineur de compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada. **Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR lors de la même compétition.**

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.

PATINEURS EN SIMPLE

Le contenu des catégories en simple dames et messieurs pour :

NOVICE selon les règlements de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : 2 min 15 sec. maximum

Programme libre Dames 3 min. +/- 10 sec.

Messieurs 3 min. 30 sec. +/-10 sec.

PRÉ-NOVICE selon les règlements de Patinage Canada

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme court : 2 min. 15 sec maximum

Programme libre : Dames et messieurs 3 min. +/- 10 sec.

JUVÉNILE selon les règlements de Patinage Canada

Programme sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme libre : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

PRÉ-JUVÉNILE : test préliminaire de style libre réussi au complet

Dames : Ne pas avoir atteint 11 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Messieurs : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames et messieurs 2 min. +/- 10 sec.

Contenu obligatoire du programme :

- maximum de trois (3) sauts doubles différents au choix
- le même saut ne peut être exécuté plus de deux (2) fois
- maximum de trois (3) combinaisons/séquences de sauts
- deux (2) à (3) pirouettes différentes au choix
- une (1) séquence de pas au choix
- au moins un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque)
- une pénalité de 0,2 dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus.

Annexe 2 – Catégorie officielle de patinage STAR

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.

Ces événements ne sont pas ouverts aux patineurs

Qui sont inscrits aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)

PATINAGE EN SIMPLE

PRÉLIMINAIRE

Test préliminaire de style libre réussi au complet sans avoir complété le test junior bronze de style libre

Programme libre : 2 minutes (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

Contenu obligatoire du programme :

- maximum de deux (2) sauts doubles différents au choix
- le même saut ne peut être exécuté plus de deux (2) fois
- maximum de trois (3) combinaisons/séquences de sauts
- deux (2) à (3) pirouettes différentes au choix
- une (1) séquence de pas au choix
- au moins un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque)
- une pénalité de 0,2 dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus

Annexe 2 – Catégorie officielle de patinage STAR

JUNIOR BRONZE

Test junior bronze de style libre réussi au complet sans avoir complété le test senior bronze de style libre

Programme libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

Contenu obligatoire du programme :

- maximum de trois (3) sauts doubles différents au choix
- le même saut ne peut être exécuté plus de deux (2) fois
- maximum de trois (3) combinaisons/séquences de sauts
- deux (2) à (3) pirouettes différentes au choix
- une (1) séquence de pas au choix
- au moins un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque)
- une pénalité de 0,2 dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus.

SENIOR BRONZE

Test senior bronze de style libre réussi au complet sans avoir complété le test junior argent de style libre

Programme libre : 3 minutes (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

JUNIOR ARGENT

Test junior argent de style libre réussi au complet sans avoir complété le test senior argent de style libre

Programme libre : 3 min. 30 sec. (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

SENIOR ARGENT

Test senior argent de style libre réussi au complet sans avoir complété le test or de style libre. Programme libre : 3 min. 30 sec. (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

OR

Test OR de style libre réussi au complet

Programme libre : 4 minutes (+/- 10 secondes)

Dames

Messieurs

Annexe 4 – Épreuve d'interprétation

ÉPREUVES D'INTERPRÉTATION

Voir le manuel technique de Patinage Canada, section C : tests d'interprétation

SIMPLE

- INTRODUCTION :** doit avoir réussi le test certificat introduction du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- BRONZE :** doit avoir réussi le test certificat bronze du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- ARGENT :** doit avoir réussi le test certificat argent du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- OR :** doit avoir réussi le test certificat or du test d'interprétation.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.

Annexe 7 – Catégories Aspirants

ASPIRANT

SEMI-PRIVÉE

ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; parfois un ou parfois plusieurs patineurs avec un entraîneur professionnel.

SOLO AVEC MUSIQUE

Aucun test de style libre réussi

Aucune limite d'âge

Durée du programme : 1 ½ minute

Dames

Messieurs

Contenu obligatoire du programme :

- sauts contenant au maximum une rotation
- aucun saut axel n'est permis
- aucun saut double n'est permis
- le même saut ne peut être exécuté plus de deux (2) fois
- maximum de deux (2) combinaisons/séquences de sauts
- deux (2) pirouettes différentes au choix
- une (1) séquence de pas au choix
- au moins un (1) mouvement de transition au choix (ex. arabesque)
- une pénalité de 0,2 dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus

Annexe 9 – Olympiques spéciaux

Réglementation :

- Les réglementations de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués.

Éligibilité :

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Pour la finale provinciale : être âgé de 21 ans ou moins au 1^e janvier de l'année courante.
- Pour la finale régionale : être âgé de plus de 21 ans mais pas plus que 30 ans au 1^e janvier de l'année courante.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au (514) 843-8778

NIVEAU 1

Programme libre – Niveau 1

Le programme dure obligatoirement une minute, avec une tolérance de dix secondes en plus ou en moins, et doit être exécuté sur une musique instrumentale.

Le programme doit comporter au moins 8 des 12 éléments suivants :

- Saut sur place sur deux pieds
- Poussée-élan avant
- Poussée-élan arrière
- Godille avant sur 2 pieds
- Godille arrière sur 2 pieds
- Pirouette sur deux pieds – au moins 2 rotations
- Glissé sur le pied droit – 4 temps
- Glissé sur le pied gauche – 4 temps
- Saut de lapin – pied facultatif
- Virage sur deux pieds, d'avant en arrière
- Arrêt chasse-neige gauche et droit
- Fente avant

Tout élément d'un coefficient de difficulté supérieur à celui du saut de lapin entraîne une déduction de 0,2 point. Les éléments du présent niveau se retrouvent aux niveaux 2 et 3 du Programme canadien de patinage.

- montre
- Virage avant sur deux pieds en cercle – dans le sens contraire des aiguilles d'une montre
- Patinage arrière et glissé sur le pied droit sur 3 temps
- Patinage arrière et glissé sur le pied gauche sur 3 temps

Remarque : Les éléments imposés de ce niveau ne font pas partie des Jeux du Québec et des Jeux de la participation.

Annexe 9 – Olympiques spéciaux

Programme libre – Niveau 2

Le programme dure obligatoirement 90 secondes, avec une tolérance de dix secondes en plus ou en moins, et doit être exécuté sur une musique instrumentale

Le programme doit comporter des poussées-élans avant et arrière en plus de 8 des 11 éléments suivants :

- Virage avant sur 2 pieds – dans le sens des aiguilles d'une montre
- Virage avant sur 2 pieds – dans le sens contraire des aiguilles d'une montre
- Croisés – dans le sens des aiguilles d'une montre
- Croisés – dans le sens contraire des aiguilles d'une montre
- Poussées arrière en cercle – dans le sens des aiguilles d'une montre
- Poussées arrière en cercle – dans le sens contraire des aiguilles d'une montre
- Saut de lapin – pied facultatif
- Saut valsé
- Pirouette debout sur 1 pied – au moins 2 rotations
- Spirale avant – pied facultatif
- Fente

Tout élément d'un coefficient de difficulté supérieur à ceux du saut valsé et de la pirouette debout sur 1 pied entraîne une déduction de 0,2 point. Les éléments du présent niveau se retrouvent aux niveaux 4 et 5 du Programme canadien de patinage.